

PROJET D'OPTIMISATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL SFL

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet vise à accroître les capacités d'injection et de soutirage du site de Saint-Flavien. Il pourrait comprendre le forage de nouveaux puits donnant accès au stockage déjà en exploitation, l'aménagement de conduites de collecte, l'ajout d'équipements et d'installations de surface. Le projet serait réalisé à l'intérieur du périmètre de la licence de stockage déjà en exploitation et ferait l'objet des autorisations environnementales et réglementaires requises.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : **www.ree.environnement.gouv.qc.ca**.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 31 juillet 2026, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3933 (téléphone), 418 644-8222 (télécopieur) et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : **www.environnement.gouv.qc.ca**.

1^{er} juillet 2026

Cet avis est publié par Intragaz SEC conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).